

## TD 2° semestre

Par **juliette**, le **24/12/2008** à **13:27**

Bonjour

J'aimerais faire un m1 de droit privé ou de droit social (mais entre les 2 je penche plutôt pour le droit privé); dans l'optique de passer le concours d'entrée à l'école d'avocat.(Cependant je ne suis pas encore certaine à 100 % de le passer.)

Pour le concours d'entrée à l'école d'avocat je pense passer soit droit du travail soit droit pénal (a mon avis + droit du travail car mes cours sont + à jour).

A l'oral je suis obligé de passer le grand oral.

Voilà mon problème je dois prendre un TD parmi:

- libertés fondamentales
- droit des relations collectives du travail.

Je ne sais pas quel TD sera le mieux pour mon avenir.

Pouvez vous me donner vos conseils ?

Par **Shanaa**, le **24/12/2008** à **13:30**

Si tu veux passer droit du travail au crfpa , prend relations collectives du travail , d'autant plus si tu envisages un master privé/social.

Les LF peuvent s'avérer utiles pour le grand O a l'oral d'avocat mais la prendre en TD t'apportera moins que si tu prends relations collectives!

Par **juliette**, le **25/12/2008** à **17:10**

Ok merci.

Que pensent ceux qui ont déjà passé ce concours ou qui ont déjà pris LF en TD ?

Par **Katharina**, le **25/12/2008** à **18:00**

Coucou Juliette,

J'espère ne pas t'embêter mais je profite de ton poste pour demander si on peut passer d'un M1 DPG à un M2 social, ou s'il faut obligatoirement faire un M1 social ?

Par **juliette**, le **03/01/2009** à **18:31**

personne ne sait "si on peut passer d'un M1 DPG à un M2 social, ou s'il faut obligatoirement faire un M1 social ?" ?

Par **Shanaa**, le **03/01/2009** à **21:02**

Ce n'est pas du tout une obligation!  
Mais dans ce cas privilégie en M2 une fac où il n'y a pas de M1 social!

Par **Katharina**, le **04/01/2009** à **12:14**

Personnellement j'ai comparé les matières du master 1 droit social de Lyon avec un DPG et j'ai constaté que ça n'avait rien avoir, le M1 droit social se concentre uniquement sur le droit du travail, tandis que le M1 DPG propose un seul cours du droit du travail de 30H ( dans ma fac en tout cas je ne sais pas comment ça se passe à lille )

J'ai l'impression qu'en tout cas dans ma région je suis obligée de commencer en M1 droit social tout de suite si je veux avoir mes chances.

Par **Shanaa**, le **04/01/2009** à **12:57**

Après tout dépend ce que tu veux faire.  
Peut être que si tu veux passer l'avocature , un M1 DPG est mieux .

Par **juliette**, le **04/01/2009** à **19:22**

Nous les M1 droit social et droit privé se ressemblent. (En tout cas le tronc commun) donc je sais pas ce qui est le mieux.

Par **jeeecy**, le **05/01/2009** à **11:36**

;)

petite précision : ce n'est pas un concours, c'est un examen Image not found or type unknown

pour le reste, le choix des matières doit être cohérent entre ton cursus et ce que tu veux faire

plus tard Image not found or type unknown

Par **moko**, le **05/01/2009** à **11:47**

ce que je peux te conseiller est de prendre le TD droit des relations collectives du travail puisque tu préfère le social (et le privé en général) et de prendre libertés fondamentales en cours magistral sans TD.

Comme ça, tu auras un cours approfondi pour envisager un M2 sereinement (ou pour être au point pour l'examen d'avocat) et un cours de libertés fondamentales qui t'aidera pour le grand oral de l'examen.

De toutes facons, je pense que si tu es motivée pour passer l'examen en septembre prochain, Image not found or type unknown

tu auras le courage de récupérer les TD de libertés fonda de tes collègues... Image not found or type unknown

bon courage

Par **juliette**, le **06/01/2009** à **16:14**

ok

je pense que c'est ce que je vais faire